

Un tiers des stations d'épuration encore non conformes

Le 23 avril 2010 par Sabine Casalonga

> Déchets, Droits/Fiscalité Déchets

A l'occasion du démarrage des travaux de la station d'épuration de Fontainebleau-Avon (Seine-et-Marne), Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'écologie, a dressé un bilan du plan d'action pour la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées, lancé en 2007.

Parmi les 146 installations les plus importantes identifiées comme non conformes début 2007, 104 avaient été mises aux normes au 23 avril 2010, soit plus de 70%. En septembre 2009, elles n'étaient encore que 93. La presque totalité des 42 stations d'épuration encore non conformes sont en travaux (sauf 5). Pour mémoire, la France, déjà condamnée par la Cour de justice des Communautés européennes en 2004, est passible d'une amende européenne de 150 millions d'euros pour non-respect de la directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines ("directive ERU").

Ce plan concerne l'ensemble des 18.000 stations d'épuration françaises, et pas seulement les plus grandes installations. Pour les plus petites, début avril, 177 stations étaient non conformes dont 93 n'avaient pas encore démarré leurs travaux. La mise aux normes complète est néanmoins prévue d'ici 2012.

Le plan visera ensuite à anticiper la mise en conformité des installations d'ici 2015 au regard des nouvelles exigences de la directive-cadre sur l'eau. Après 2015, selon le Meeddm, la reconstruction d'environ 500 stations par an sera nécessaire, pour un montant de l'ordre de 750 millions € par an.

Bilan de la conformité des stations d'épuration